



Compte rendu de la séance du 03 mai 2024

Secrétaire de la séance : Jean-Louis BELTRAMINI

Monsieur Jean-Luc PREVOST Monsieur Jean-Louis BELTRAMINI Madame Nicole BERNE Monsieur Didier HIPPOLYTE Madame Alexandra RUSSI Madame Evelyne STIZ Monsieur Jordan BARROT, Monsieur Romuald BARROT, Madame Lea MOREAU

Ordre du jour :

- Adoption du Compte-rendu de la séance précédente.
 - Loyers Ostéopathe et Pâtisserie
 - mise en place de RTT temps de travail à 39h
 - Mise en place du télétravail
 - Taux de promus promouvables - Avancement de Grade
 - Acceptation remboursement sinistre GROUPAMA
 - ONF
 - Proposition de la SAFER sur les Biens sans Maître
 - Compte rendu de la rencontre avec Maître JOURDAIN au sujet des biens en l'état d'abandon manifeste
 - Présentation de la numérisation et de l'indexation des registres d'Etat civil.
 - Zone d'accélération ENR (projet délib)
 - Financement de borne de recharge électrique SDEY
- Divers :
- Courrier Cecile PERROT
 - Stockage de terre au Crot
 - demande de convention de partenariat avec le Bellovidère
 - Comité des fêtes
 - Demandes de subventions
 - Elections Européennes
 - Crédit supplémentaire Mouvement d'écriture de régularisation après BP

Délibérations du conseil :

Délibération instaurant le télétravail (DE2024015)

Tx promus /promouvables (DE2024016)

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Merry-la-vallee (DE2024017)

Mise en Place des Loyers Local Pâtes et Cabinet Ostéopathe (DE2024018)

Acceptation Remboursement dommages causés par un Tiers par l'assurance GROUPAMA (DE2024019)

Loyers du loyer du Multicommerce OOLI Restaurant (DE2024020)

Vote de crédits supplémentaires - merry_vallee (DE2024021)

Vote de crédits supplémentaires - multicommerce (DE2024022)



Proposition SAFER sur les biens sans maîtres

Le Maire fait part des documents fournis par la SAFER Bourgogne Franche Comté, ainsi que les modalités de reprises de ces biens par la commune. Cela représentant pratiquement 14 Ha de terrain.

- Compte rendu de la rencontre avec Maître JOURDAIN sur les biens à l'Etat d'abandon manifeste :

Le maire présente les demandes à suivre concernant ces biens plus particulièrement les propriétés aux numéro 33, 35 et 28 rue de Toucy. Ces démarches étant complexe et longue il serait nécessaire de ce faire aider par un avocat.

Concernant les propriétés au n°19 et 23 rue de St Aubin, les domaines devraient prochainement procéder à la vente.

- Courrier de Mme PERROT rue de St Aubin :

Cette dernière fait part des excès de vitesse devant sa propriété ainsi que des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Le CM est favorable à mettre une limitation de vitesse depuis la sortie des Huchons jusqu'à l'entrée de Jeully. Concernant le problème d'écoulement des eaux, le fossé sera curé au niveau du 16 rue de St Aubin

Stockage de terre au Crot pour réaliser une plateforme :

La parcelle étant en zone Naturelle, il est interdit de réaliser des stockages de terre et de réaliser une plateforme. Le propriétaire en sera avisé.

Convention de partenariat avec le Bellovidère:

Une rencontre sera organisée.

Comité des fêtes :

Afin de faciliter les organisations de manifestations comme le vide-greniers, il est envisagé de mettre en place un comité des fêtes. L'ancien comité est toujours enregistré en préfecture avec comme président Francis Tissier, il sera nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée générale avec les anciens membres du bureau et de procéder à une nouvelle élection.

Elections Européennes :

Le CM met en place l'organisation des prochaines élections

Crédits supplémentaires :

L'ouverture de crédits supplémentaires et de régularisation de ligne de trésorerie a été nécessaire concernant le budget multi commerce pour pallier aux dépenses engagées afin de les approvisionner.

Administratif :

Suite à la période COVID rendant l'obligation aux collectivités d'instaurer la possibilité du télétravail, la commune à régulariser cet accord à l'unanimité.

Chaque collectivité doit établir le Tx de Promus /promouvable afin de pouvoir librement octroyer des avancements de grade proposés à ses agents. LE CM à l'unanimité accepte.

Les loyers des divers commerces et du second cabinet médical ont été déterminés comme suit

Ooli restaurant 560€ (restaurant et logement)

La Pâtisserie 120€

Cabinet d'ostéopathie 150€

La salle des fêtes ayant subi des dommages lors d'une location, l'assurance Tiers à émis un remboursement par le biais de notre assurance, le conseil devant en décider l'acceptation. Le CM accepte à l'unanimité le montant du règlement couvrant en totalité le montant des dommages causés.